

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Conseillers Titulaires, M. POUEYTS, Mme LANNEVERE, M. DOMÈGE, Conseillers Suppléants.

PROCURATION : M. PAUL-DEJEAN à M. ESPILONDO ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CAZAUX ; M. BRISSON à M. BOROTRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 26 - PATRIMOINE - BAYONNE.

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE D'ANSOT. AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE DE BAYONNE.

Madame GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'avenant n° 3 de la convention passé le 24 décembre 2008 arrête le terme de la convention de mandat à fin 2009.

L'ensemble des travaux prévus à la convention de mandat est engagé mais les pièces techniques, administratives et financières permettant de solder les règlements n'ont pas encore toutes été fournies.

Il est donc proposé de conclure un avenant à la convention de mandat permettant de régler le solde en 2010.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir valider le projet d'avenant ci-joint et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à sa signature.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 16 NOV. 2009

Publié le 16 NOV. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

